

# Responsable Circonscription de la Solidarité Départementale

**Le responsable Circonscription de la Solidarité Départementale (C.S.D.)** anime et coordonne, sur le territoire de la circonscription, le travail social et médico-social. Il dirige l'équipe de travailleurs médico-sociaux de la circonscription. Il centralise et analyse les données permettant de développer des actions en adéquation avec les besoins médico-sociaux.

## Le métier

Le responsable de Circonscription de la Solidarité départementale est autonome dans la coordination du travail social sur le territoire de la circonscription. Il est responsable de la politique médico-sociale départementale et du respect des droits, de l'égalité de service aux usagers et de la qualité du partenariat. Il encadre des équipes de travailleurs sociaux et des assistants familiaux en lien avec les référents fonctionnels des services centraux de la Direction de la Solidarité Départementale. Il travaille en bureau, et est fréquemment en déplacements. Ses horaires sont réguliers, avec une amplitude variable en fonction des obligations de service.

## Les activités

- Participer à la définition des orientations stratégiques en matière d'intervention sociale
- Assister et conseiller les conseillers généraux du ressort de la C.S.D.
- Concevoir et mettre en œuvre un projet de circonscription
- Organiser la relation aux usagers
- Piloter ou coordonner les projets d'action sociale et médico-sociale
- Animer et développer des partenariats
- Mettre en place une veille sociale
- Manager opérationnellement une circonscription
- Animer et piloter une équipe
- Gérer les ressources humaines
- Réaliser la gestion administrative et budgétaire
- Promouvoir et communiquer le projet de la circonscription

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours d'attaché territorial ou de conseiller socio-éducatif.

SOLIDARITÉ  
COLLÈGES  
DÉVELOPPEMENT  
LOCAL  
INFRASTRUCTURES  
ET TRANSPORT  
ÉCONOMIE  
SPORT  
CULTURE  
TOURISME